

REGLEMENT GENERAL 2009/2010

PRENATIONAL MASCULIN
EXCELLENCE MASCULIN
PRENATIONAL FEMININ
EXCELLENCE FEMININ
MOINS DE 18 ANS GARCONS
MOINS DE 18 ANS FILLES
MOINS DE 16 ANS GARCONS
MOINS DE 16 ANS FILLES
MOINS DE 14 GARCONS
MOINS DE 14 FILLES

ARTICLE 1 : RECOMPENSES

Chaque compétition est dotée d'un fanion ou d'une coupe.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à une compétition régionale, les clubs devront :

- * . Etre affiliés à la F.F.H.B.
- * . S'engager à respecter les statuts et règlements intérieurs de la Fédération et de la Ligue Dauphiné-Savoie ainsi que le règlement particulier de ces compétitions.
- * Être en conformité avec le règlement de la CMCD

La date de clôture des engagements est fixée par la commission sportive pour les seniors et pour les jeunes. Dans le cas où un club déclarerait forfait après parution des calendriers, il sera automatiquement remplacé jusqu'au 20 AOUT selon l'ordre fixé par la commission sportive. Cette disparition sera considérée comme un forfait général (voir statuts fédéraux).

ARTICLE 3 : REGLEMENT FINANCIER

Le règlement financier se décompose comme indiqué dans le tableau financier joint au rapport des commissions AG 2009.

ARTICLE 4 : QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

- * Tout joueur ou joueuse d'une catégorie, quelle qu'elle soit, corporatif compris, peut participer à plusieurs épreuves officielles (fédérale, régionale, départementale) dans les 36 heures mais sans changer de championnat.
Dans les catégories seniors, tout joueur ayant pratiqué N/2 dans une ou plusieurs équipes de niveau supérieur ne peut plus jouer dans une division de niveau inférieur à celle-ci.

EX : Championnat POULE DE 12 : si un joueur participe à 11 rencontres, il ne peut plus jouer au niveau inférieur.

- * Les clubs doivent satisfaire aux différentes obligations de la CMCD.

ARTICLE 5 : FORMULE DE L'EPREUVE

Elle est propre à chaque compétition et ainsi définie par le règlement particulier de chaque épreuve.

ARTICLE 6 : MONTEES ET DESCENTES

La formule des montées et descentes vous est adressée en annexe.

Repêchage ou accession supplémentaire : les clubs devront faire parvenir une demande à la ligue avant le 15 MAI.
Les clubs sanctionnés au cours de la saison d'un match perdu par forfait ne seront pas repêchables. (AG 2005)

Un club ne pourra pas être repêché deux années consécutives.

ARTICLE 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1. CONCLUSION

Chaque club recevant est tenu de saisir ses conclusions dans le logiciel gest'hand 45 jours au moins avant le déroulement de la rencontre (il vous est possible de modifier une conclusion jusqu'à J - 45). A J - 45 jours, le club visiteur et la ligue reçoivent automatiquement la conclusion de match par mail. Plus d'envoi papier.

Sans nouvelles du club 45 jours avant le match, une amende est infligée au club fautif.

Voir règlement fédéral

Pour toute demande de modification (gymnase, heure) dans la période des 45 jours qui précède le match, utiliser la procédure de report gest'hand.

2. HORAIRES

Pour les seniors les matchs peuvent se conclure le samedi de 18 h à 21 h et le dimanche de 11 H à 16 H.

Pour les jeunes les matchs peuvent se conclure le samedi jusqu'à 19 H et le dimanche de 11 H 00 à 16 H 00.

Toutefois, un accord préalable peut se conclure entre les deux clubs intéressés. Il est donc possible de conclure des rencontres le vendredi soir ou en semaine.

DANS TOUS LES CAS IL FAUT QUE L'EQUIPE QUI SE DEPLACE AIT LA POSSIBILITE MATERIELLE DE SE DEPLACER JUSQU'AU LIEU DE COMPETITION ET QUE LE RETOUR NE SOIT PAS TROP TARDIF.

EN CAS DE DESACCORD, LA COMMISSION TRANCHERA.

La dernière journée, toutes les rencontres doivent se dérouler le samedi.

Chaque club, en fonction du nombre d'équipes seniors ou jeunes inscrites dans les championnats de ligue, à l'exception des moins de 14 ans, devra évoluer à domicile obligatoirement un certain nombre de fois le dimanche ; ces dimanches seront applicables à l'équipe choisie par le club.

Une équipe	3 dimanches dont 1 avant le 31 décembre
Deux équipes	6 dimanches dont 3 avant le 31 décembre
Trois équipes	9 dimanches dont 4 avant le 31 décembre
Quatre équipes	12 dimanches dont 6 avant le 31 décembre
Cinq équipes	15 dimanches dont 7 avant le 31 décembre
Six équipes	18 dimanches dont 9 avant le 31 décembre
Sept équipes	20 dimanches dont 10 avant le 31 décembre

Une pénalité financière de 100 euros par date manquante sera appliquée.

3. DEPLACEMENTS

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes les dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre conformément à l'horaire fixé sur la conclusion de rencontre, quelles que soient les conditions de voyage.

Tous les remboursements officiels de déplacement seront effectués sur la même base que les péréquations : Voir tableau financier saison EN COURS.

4. LICENCES

Pour participer à une compétition, le joueur doit être licencié.

En cas d'absence de présentation de licence, le joueur peut évoluer en licence déposée avec présentation d'une pièce d'identité ; ceci entraînera les sanctions financières prévues au règlement.

5. EQUIPEMENTS

Les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées dans gest'hand ; si les couleurs des clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit en changer. Sur terrain neutre, le club ayant effectué le plus court déplacement doit changer de couleur. Si les arbitres déclarent ne pas pouvoir officier en raison des couleurs de maillots le match sera à rejouer à la charge exclusive du ou des club (s) fautif (s).

Chaque joueur des équipes participant aux épreuves régionales doit avoir un numéro au dos (20 cm) et devant (10 cm) distinct de ses partenaires. Obligation de le mentionner sur la feuille de match.

Le capitaine de l'équipe doit porter sur son maillot un signe distinctif (brassard). En cas de disqualification ou d'expulsion, celui-ci doit désigner son remplaçant.

Chaque club doit fournir un ballon réglementaire. En cas d'absence ou de présentation de ballons non réglementaires par les deux clubs, le club visité sera déclaré battu par pénalité. Sur terrain neutre, le club ayant effectué le plus court déplacement sera déclaré battu par pénalité.

L'arbitre désigne le ballon de la rencontre.

6. FEUILLES DE MATCHES

Les feuilles de matches sont établies en trois exemplaires.

Au terme du match, l'arbitre, après les opérations prévues par le règlement du code d'arbitrage, remet l'original de la feuille de match au club recevant qui doit l'expédier, **IMPERATIVEMENT** le premier jour ouvrable suivant la rencontre (tampon de la poste faisant foi) à la ligue. Il devra l'affranchir au tarif rapide en fonction du poids. En cas de non-envoi dans le délai demandé, une amende est infligée au club responsable. (Voir tableau financier).

En cas de match non joué, quelle qu'en soit la cause, le club présent doit faire parvenir une feuille de match stipulant la raison du non-déroulement du match.

Les feuilles de matches mal remplies seront pénalisées d'une amende par rubrique manquante (numéro de licence, date, signature, catégorie, n° classement salle.... (Voir tableau financier)

Lors de rencontres sur terrain neutre, des précisions particulières seront données avec la conclusion relative à la rencontre. Il en sera de même lors de tournois ou de finales de ligue.

Si, sous huitaine, après que le club ait été prévenu par la ligue, l'original de la feuille de match n'est pas arrivé au responsable de la ligue, ce club sera déclaré battu par pénalité et une amende lui sera infligée. (Voir tableau financier).

7. REMISES DE MATCHES - MATCH ARRETE

Les remises de matches seront limitées. Quelques dérogations pourront être accordées par la commission sportive. Quoi qu'il en soit, les matches non joués seront placés par la ligue en priorité dans les dates réservées aux reports.

PROCEDURE : le club doit saisir sa conclusion de match initiale ; il effectue ensuite une demande de report de match dans gest'hand ; après accord du club adverse et de la structure, une nouvelle conclusion est adressée par mail ; en cas de difficultés, consulter le manuel en ligne en page d'accueil dans gest'hand.

*En cas de match arrêté pour cas de force majeure et hors cas de discipline, la commission pourra décider de faire rejouer la rencontre pour le temps restant à courir, avec le score au moment de l'arrêt, le jeu reprenant par un jet correspondant à la situation de jeu au moment de l'arrêt. Les frais du match seront à la charge du club fautif, ainsi que les frais de déplacements de l'équipe visiteuse.
Si une des 2 équipes ne veut pas rejouer la rencontre elle sera déclarée perdante sur le score de 0/20 pour les matches qui se jouent en 2X30' et 0/10 pour les autres matches mais marquera le point de la défaite.*

8. HOMOLOGATION RENCONTRES

Application règlement F.F.H.B.

ARTICLE 8 : SALLES ET POLICE DES TERRAINS

1. Les compétitions régionales doivent obligatoirement se dérouler dans des salles classées ayant un tracé minimum de 38 x 18 m, comporter au moins une table pour le chronométreur, une chaise et deux bancs, un panneau d'affichage avec un chronomètre mural. Les salles doivent être ouvertes au moins une heure avant la rencontre et posséder un téléphone pour les urgences.
2. Les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion de cette rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public. Ils doivent prévoir, à l'intention des officiels désignés par la ligue (délégués ou arbitres) un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin que ceux-ci puissent y mettre à l'abri leur voiture personnelle s'il y a lieu.

Dans le cas de manquement, les dirigeants responsables sont passibles d'une sanction : de même, la suspension des joueurs ou du terrain peut être prononcée.

Des peines sévères sont infligées aux joueurs et dirigeants dont la conduite a été un sujet d'incidents et de troubles à l'occasion de la rencontre et, notamment, pour toute attitude inconvenante vis-à-vis du corps arbitral, des officiels et du public.

En cas de match arrêté de la faute exclusive d'une équipe, la rencontre sera rejouée aux frais exclusifs de cette équipe (déplacement, arbitrage, délégué. SI les deux équipes SONT fautives, la rencontre sera rejouée aux frais des deux clubs (déplacement, arbitrage, délégué) EN UN LIEU DETERMINE PAR LA COMMISSION SPORTIVE.

3. La commission sportive peut s'assurer du bon déroulement des compétitions. A cette fin, elle a la possibilité de désigner, à son initiative ou à la demande, un délégué officiel. Cet officiel assume toutes les responsabilités et prend toute initiative pour assurer le bon déroulement de la rencontre concernée. Une place lui est réservée à la table des officiels, lui permettant d'être en relation avec les arbitres. Il rend compte à la commission sportive. Ce rapport pourra être consulté au siège de la Ligue. Un club qui demande un délégué officiel en supporte les frais : indemnité de séjour et indemnité de déplacement : même taux kilométrique que l'arbitre (voir tableau financier).

Le service médical doit être assuré par le club organisateur.

ARTICLE 9 : FORFAITS - PENALITES

1. Tout club déclarant forfait général entre la date de clôture des engagements et le début du championnat perd ses droits d'engagement.
2. En cas d'un premier forfait isolé, le club fautif sera pénalisé. Voir règlement financier.
3. Dans toutes les catégories, trois forfaits aboutissent au forfait général ; six pénalités aboutissent à la mise hors championnat.

4. Lorsqu'une équipe arrive en retard mais que la rencontre a la possibilité matérielle de se dérouler (deux collectifs présents et créneau horaire suffisant), la rencontre doit avoir lieu et c'est la commission sportive qui décidera de la suite à donner après l'étude des rapports des différentes parties et de l'arbitre.
5. Pénalité pour joueur non qualifié
Lorsque le même joueur participe à plusieurs journées de championnat sans être qualifié, le premier match est perdu par pénalité. Les matches suivants sont perdus par pénalité avec amende correspondant au premier forfait.

ARTICLE 10 : PROPAGANDE

Les clubs organisateurs doivent employer tous les moyens de propagande à leur disposition : articles de presse, banderoles, affiches, etc. ...

Tous les clubs évoluant en championnat régional doivent obligatoirement rentrer leurs résultats dans gest'hand avant le dimanche à 19 heures.

Des sanctions financières sont prévues dont le taux sera fixé par l'AG annuelle (voir tableau financier).

ARTICLE 11 : FRAUDE

En cas de fraude reconnue par la commission compétente : se reporter au barème fédéral des sanctions.

ARTICLE 12 : PEREQUATION

Il sera calculé une péréquation pour les déplacements de toutes les équipes évoluant en ligue KM aller (une par niveau de jeu) ; montant fixé pour la saison à : 1,5 € du KM.

ARTICLE 13 : DUREE DE LA SAISON

Une saison sportive ne se termine que par la tenue de l'Assemblée Générale. Jusqu'à cette date, les clubs doivent donner priorité aux rencontres officielles par rapport aux tournois et matches amicaux.

Toutes les dates comprises entre le début et la fin de la saison sont susceptibles d'être utilisées par la commission sportive comme dates de report.

ARTICLE 14 : NON RESPECT DE LA CMCD

Se reporter au règlement particulier de la CMCD

ARTICLE 15 : ACCESSION / RELEGATION

L'accession et la relégation des équipes de ligue sont dictées par un tableau proposé en début de saison. Elles sont tributaires du nombre de clubs relégués de N3M et N3F dans notre ligue.

Cas particuliers :

Lorsqu'une équipe classée 1^{ère} ne peut prétendre à l'accession, sa place pourra être proposée au second de sa poule. Pour la relégation, le comptage des équipes reléguées se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les équipes mises hors championnat par la commission sportive.)

ARTICLE 16 : RELATIONS ENTRE EQUIPES D'UN MÊME CLUB

16-1 : Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer dans des divisions régionales consécutives

16-2 : En cas de relégation d'une équipe, l'article 16-1 sera appliqué

16-3 : La possibilité d'accession d'une équipe est soumise à l'article 16-1

Des clubs pourront être repêchés sur dossier.

ARTICLE 17 : RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS

Respect des statuts et règlements F.F.H.B.

La commission étudiera tous les cas litigieux et particuliers

ARTICLE 18 : FAIR PLAY

Conformément aux vœux de la F.F.H.B., un « cérémonial » devra se dérouler AVANT et APRES le match : les joueurs des deux camps se serrent la main et saluent les arbitres.

ARTICLE 19 : REGLEMENT FINANCIER ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par la C.R.A. et indemnisés, dans toutes les catégories, par les clubs recevant avant le début de la rencontre suivant une grille de remboursement établie par la C.R.A. Une péréquation par poule sera établie par la ligue en fin de saison.

ARTICLE 20 : NON PREVUS

Tous les matches sont régis par le code d'arbitrage. Les cas non prévus au présent règlement sont réglés par la ligue qui se réserve le droit, entre autre, d'apporter pour le cas de force majeure, des modifications aux calendriers établis.

Nota : Les dirigeants se reporteront, indépendamment du présent règlement, au règlement particulier de chaque épreuve régionale et aux statuts et règlements de la F.F.H.B.

REGLEMENT PARTICULIERS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE

1. Une équipe qui ne se déplace pas au match retour, alors que son adversaire s'est déplacé à l'aller est redevable du montant des frais de déplacement de son adversaire (base péréquation).
2. Une équipe qui ne se déplace pas au match aller devra se déplacer au match retour.

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

La date limite des engagements est fixée par la commission sportive.
Le montant des droits d'engagement sera facturé.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATION

Tous les joueurs nés en 1992 et avant peuvent participer à cette compétition.
Les équipes réserves de national qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 87 et avant. (Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs).
Sanction : Pas d'accession possible.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2009 : poule unique à 12 équipes.
Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.
La durée des rencontres est de 2 x 30 min.
Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le champion de prénational accède en N3

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable
Voir tableau du projet voté à l'AG 2009
Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).
Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT PRENATIONAL FEMININ

1/ ENGAGEMENT

La date limite des engagements est fixée par la commission sportive.

Le montant des droits d'engagement sera facturé.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Les joueuses nées en 1993 et avant peuvent participer à cette compétition.

Les équipes réserves de national qui désirent accéder en nationale 3 ne devront pas faire figurer sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs nés en 87 et avant. (*Respect des consignes fédérales d'obligations de participation de joueurs*).

Sanction : Pas d'accession possible.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2009 : poule unique à 12 équipes

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B. (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le champion de prénational accède automatiquement à la division N3.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2009

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

La date limite des engagements est fixée par la commission sportive.
Le montant des droits d'engagement sera facturé.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 1992 et avant peuvent participer à cette compétition.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2009 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion.

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2009

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT EXCELLENCE DE LIGUE FEMININ

1/ ENGAGEMENT

La date limite des engagements est fixée par la commission sportive.
Le montant des droits d'engagement sera facturé.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Les joueuses nées en 1993 et avant peuvent participer à cette compétition.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2009 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion.

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2009

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT HONNEUR DE LIGUE MASCULIN

1/ ENGAGEMENT

La date limite des engagements est fixée par la commission sportive.
Le montant des droits d'engagement sera facturé.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Tous les joueurs nés en 1992 et avant peuvent participer à cette compétition.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Selon la formule votée en Assemblée générale 2009 : poule unique à 12 équipes.

Ces équipes se rencontrent en matches aller et retour.

La durée des rencontres est de 2 x 30 min.

Le classement est établi selon les critères de la F.F.H.B (Attention, goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ ACCESSION

Le club classé premier sera déclaré champion.

Pour l'accession se reporter au tableau des montées et descentes.

5/ RELEGATION

Selon le nombre d'équipes reléguées de N3 dans notre ligue, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable

Voir tableau du projet voté à l'AG 2009

Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier club classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).

Les équipes qui ne répondent pas aux critères de la CMCD seront également pénalisées (règlement CMCD).

**REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT
MOINS DE 18 ANS ET MOINS DE 16 ANS MASCULIN
MOINS 18 ANS FEMININ ET MOINS DE 16 ANS FEMININ**

1/ ENGAGEMENT

Ouvert aux équipes issues des brassages.

2/ QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS

Il n'y a pas de brûlage pour les joueurs de ces catégories.

3/ FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat ouvert à 16 équipes réparties en 2 poules géographiques de 8

Organisation des finalités :

À l'issue de cette première phase :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 1 à 4.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 5 à 8.

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 9 à 12.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se disputeront les places de 13 à 16.

Dans chaque niveau, les équipes se rencontreront en match aller/retour ; les résultats de la 1^{ère} phase ne comptant pas.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

4/ FIN DE SAISON 2009/2010

➤ En masculin

Les 12 premiers du championnat -14 ligue accèdent au championnat -15 de ligue pour la saison 2010/2011. Les 4 derniers restent en comité.

Le champion de chaque comité -14 accède au championnat de ligue -15 pour la saison 2010/2011

Les 12 premiers du championnat -16 ligue (nombre pouvant être inférieur en fonction des descentes de championnat de France) accèdent au championnat -17 de ligue pour la saison 2010/2011

Le champion de chaque comité -16 accède au championnat de ligue -17 pour la saison 2010/2011. Si le champion ne peut accéder, c'est le comité qui désigne l'accédant

Le champion de ligue -18M accède au championnat de France -18M pour la saison 2010/2011

Si un club évoluant en championnat de France -18 est relégué, il évoluera en -17 ligue la saison 2010/2011

Attention, les conventions ne sont pas acceptées dans les championnats (-18) championnat de France.

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT MOINS DE 14 ANS GARCONS ET FILLES

PREMIERE PHASE DEPARTEMENTALE

Chaque comité organisera son championnat selon ses propres critères. Il est néanmoins intéressant qu'il y ait une harmonisation entre les divers comités.

Chaque comité devra désigner les équipes garçons et filles qui participeront au championnat de ligue au plus tard le 15 décembre 2009.

5 équipes pour le comité de l'Isère

5 équipes pour le comité de Drôme/Ardèche

6 équipes au total pour les comités de Savoie et Haute Savoie

DEUXIEME PHASE

2 poules géographiques de 8 équipes sur 4 dates ; 2 tournois par journée plus un match sec dans chaque poule.

A l'issue de cette seconde phase, les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le niveau haut, les 4 suivants pour le niveau bas.

TROISIEME PHASE

Les 8 qualifiés pour le niveau haut se rencontrent sur 4 dates : 2 plateaux de 3 équipes et un match sec par journée ; même schéma pour le niveau bas.

FINALITE

Sur une seule journée les 4 premières équipes de la poule haute se disputeront les places de 1 à 4.

Le classement sera établi selon les critères de la F.F.H.B. (attention goal-average particulier en cas d'égalité aux points).

FIN DE SAISON 2009 / 2010 MASCULINS

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NATIONALE 3</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PRENATIONALE</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">EXCELLENCE</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">HONNEUR</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">DEPARTEMENTAL</p>	

NATIONALE 3	
--------------------	--

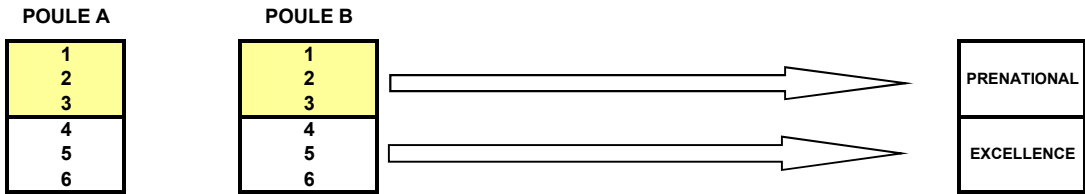
PRENATIONALE	
---------------------	--

EXCELLENCE	
-------------------	--

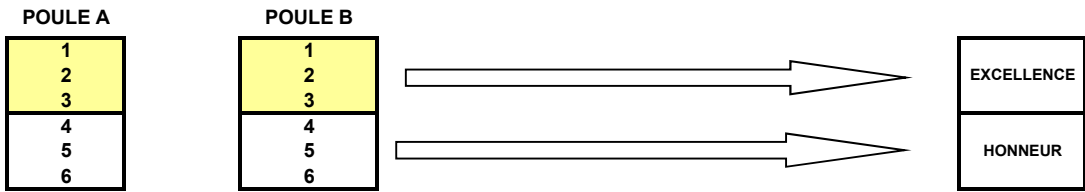
DEPARTEMENTAL	
----------------------	--

PREMIERE PHASE SAISON 2009/2010 MASCULIN

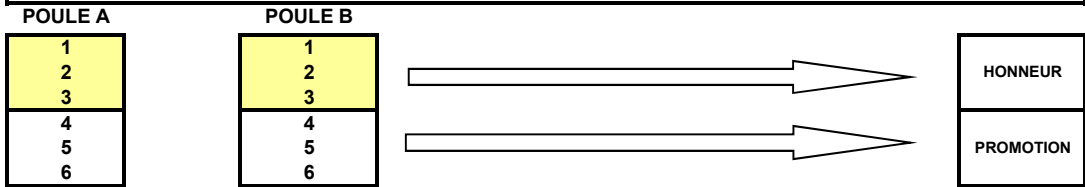
PRENATIONAL



EXCELLENCE



HONNEUR

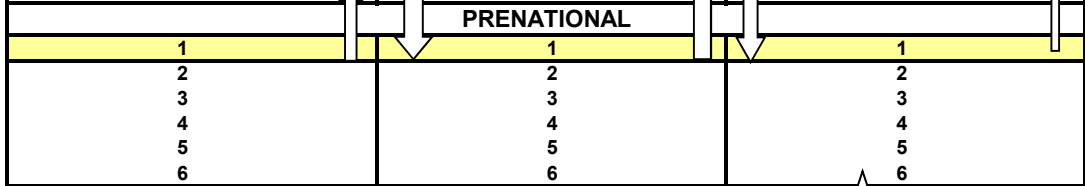


SECONDE PHASE SAISON 2009/20010 MASCULIN

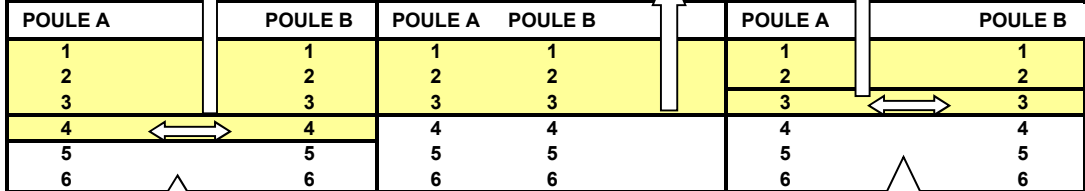
0 DESCENTE NAT 3

1 DESCENTE NAT 3

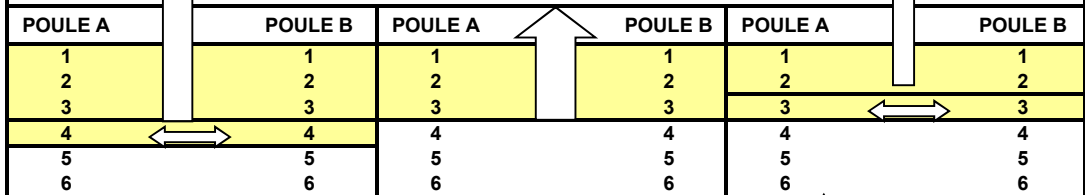
2 DESCENTES NAT 3



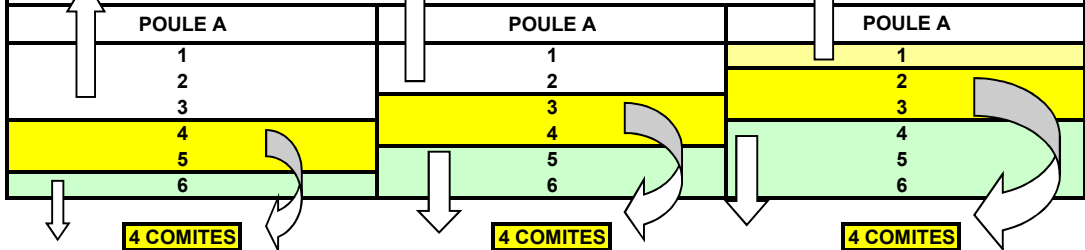
EXCELLENCE



HONNEUR



PROMOTION



SAISON 2009 - 2010 FEM

PREMIERE PHASE

PRENATIONAL

POULE A		POULE B
---------	--	---------

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

EXCELLENCE

POULE A	POULE B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

HONNEUR

**BARRAGE DE MAINTIEN
 OU D ACCESSION
 EQUIPES SUR 6
 JOUERONT EN
 HONNEUR SAISON N+1**

SECONDE PHASE

PRENATIONAL

0 DESC N3	1 DESC N3	2 DESC N3
-----------	-----------	-----------

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

EXCELLENCE

POULE A	POULE B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

POULE A	POULE B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

POULE A	POULE B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

HONNEUR

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5
6

COMITES

1
2
3
4

1
2
3
4

1
2
3
4



CATEGORIES D'AGE FEMININ SAISON 2009/2010

Age	-9	-9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Catégorie			P1	P2	B1	B2	M1	M2	C1	C2	J1	J2	S1	S2
Née en	< 2002	2001	2000	99	98	97	96	95	94	93	92	91	90	89
										Champ (France + regional + départemental) + de 15 ans				
								Champ (France + région + départ) -18 ans						
						Champ (régional + dépt) - 16ans								
				Champ (régional + dépt) - 14 ans										
			Champ départemental - 12 ans											
	- 9 ans	Ecole												

CATEGORIES D'AGE MASCULIN 2009/2010

Age	-9	-9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Catégorie			P1	P2	B1	B2	M1	M2	C1	C2	J1	J2	S1	S2
Né en	< 2002	2001	2000	99	98	97	96	95	94	93	92	91	90	89
										Champ de (France + reg + dépt) + de 16 ans				
								Champ (France + rég + départ) -18 ans						
						Champ (régional + dépt) - 16ans								
				Champ (régional + dépt) - 14 ans										
			Champ départemental - 12 ans											
	- 9 ans	Ecole												

SECTEUR COMPETITIF
SAISON 2009 - 2010

CAT	MAS/FEM	Année Naissance	Temps de jeu		Exclusion	Joueurs	Ballons	REGLES
			Match	Tournoi				
-12 ans	Masc/Mixte	2000/99/98	3 X 12	1 X 20	1mn	5 + 1 GB	48/50 T0	Engagement du gardien du point des 4 m. Pas de classement publié. Chaque tiers temps est un match. Jet de 7 m entre 9M et 6m (élan possible, ne pas marcher, ne pas dribler). Pas de temps mort
-14 ans	Masculin	99/98/97/96	3 X 15	1 X 25	2mn	5 + 1 GB	50/52 T1	Engagement du centre du terrain. Pas de temps mort 1 match est égal à 3 tiers temps. Recommandation de jeu : - Engagement rapide systématique - Rechercher du jeu avec un joueur dedans - Alternner les formes de défenses : entre 6 et 9 m et <u>étagée</u>
-16 ans	Masculin	97/96/95/94	2 X 25	2 X 15	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	
-18 ans	Masculin	95/94/93/92	2 X 30	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	
+ 16 ans	Masculin	92 et avant	2 X 30	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	58/60 T3	
-12 ans	Féminin	2000/99/98	3 X 12	1 X 20	1mn	5 + 1 GB	48/50 T0	Engagement du gardien du point des 4 m. Pas de classement publié. Chaque tiers temps est un match. Jet de 7 m entre 9M et 6m (élan possible, ne pas marcher, ne pas dribler). Pas de temps mort
-14 ans	Féminin	99/98/97/96	3 X 15	1 X 25	2mn	5 + 1 GB	50/52 T1	Engagement du centre du terrain. Pas de temps mort 1 match est égal à 3 tiers temps. Recommandation de jeu : - Engagement rapide systématique - Rechercher du jeu avec un joueur dedans - Alternner les formes de défenses : entre 6 et 9 m et <u>étagée</u>
-16 ans	Féminin	97/96/95/94	2 X 25	2 X 15	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	
-18 ans	Féminin	95/94/93/92	2 X 30	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	
+15 ans	Féminin	93 et avant	2 X 30	2 X 20	2mn	6 + 1 GB	54/56 T2	

SECTEUR NON COMPETITIF

CAT	MAS/FEM	Année Naissance	Temps de jeu		Exclusion	Joueurs	Ballons	REGLES
			Match	Tournoi				
Débutants Mini-hand	Mixte	2002	1 X 12 mn à adopter par tournoi			4 + 1GB	48/50 T0	CF Règles minihand sur terrain en largeur
Confirmés Mini-hand	Mixte	2001				4 + 1 GB	48/50 T0	CF Règles minihand sur terrain de basket si possible
Loisir	Féminin Masculin Mixte		Libre		2mn	Libre	T2 ou T3	Le format du match est à décider avec les équipes

Championnats jeunes : -16F ; -16G ; -18F ; -18G

1^{ère} phase : 2 poules géographiques de 8 équipes issues des brassages.

2^{ème} phase : poules de niveau 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 1 à 4
 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 5 à 8
 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 9 à 12
 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule se rencontrent en match aller/retour pour les places de 13 à 16

Calendrier 2^{ème} phase -18G et -18F

6/7 mars	2 ^{ème} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/1 ^{er} B	4 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/3 ^{ème} B	6 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/5 ^{ème} B	8 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/7 ^{ème} B	
13/14 mars	1 ^{er} A/2 ^{ème} A	1 ^{er} B/2 ^{ème} B	3 ^{ème} A/4 ^{ème} A	3 ^{ème} B/4 ^{ème} B	5 ^{ème} A/6 ^{ème} A	5 ^{ème} B/6 ^{ème} B	7 ^{ème} A/8 ^{ème} A	7 ^{ème} B/8 ^{ème} B	
20/21 mars	1 ^{er} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/2 ^{ème} B	3 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/4 ^{ème} B	5 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/6 ^{ème} B	7 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/8 ^{ème} B	
27/28 mars	1 ^{er} A/2 ^{ème} B	1 ^{er} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/4 ^{ème} B	3 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/6 ^{ème} B	5 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/8 ^{ème} B	7 ^{ème} B/8 ^{ème} A	
24/25 avril	2 ^{ème} A/1 ^{er} A	2 ^{ème} B/1 ^{er} B	4 ^{ème} A/3 ^{ème} A	4 ^{ème} B/3 ^{ème} B	6 ^{ème} A/5 ^{ème} A	6 ^{ème} B/5 ^{ème} B	8 ^{ème} A/7 ^{ème} A	8 ^{ème} B/7 ^{ème} B	
01/02 mai	1 ^{er} A/1 ^{er} B	2 ^{ème} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/3 ^{ème} B	4 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/5 ^{ème} B	6 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/7 ^{ème} B	8 ^{ème} B/8 ^{ème} A	

Calendrier 2^{ème} phase -16G et -16F

6/7 mars	2 ^{ème} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/1 ^{er} B	4 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/3 ^{ème} B	6 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/5 ^{ème} B	8 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/7 ^{ème} B	
20/21 mars	1 ^{er} A/2 ^{ème} A	1 ^{er} B/2 ^{ème} B	3 ^{ème} A/4 ^{ème} A	3 ^{ème} B/4 ^{ème} B	5 ^{ème} A/6 ^{ème} A	5 ^{ème} B/6 ^{ème} B	7 ^{ème} A/8 ^{ème} A	7 ^{ème} B/8 ^{ème} B	
27/28 mars	1 ^{er} B/1 ^{er} A	2 ^{ème} A/2 ^{ème} B	3 ^{ème} B/3 ^{ème} A	4 ^{ème} A/4 ^{ème} B	5 ^{ème} B/5 ^{ème} A	6 ^{ème} A/6 ^{ème} B	7 ^{ème} B/7 ^{ème} A	8 ^{ème} A/8 ^{ème} B	
24/25 avril	1 ^{er} A/2 ^{ème} B	1 ^{er} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/4 ^{ème} B	3 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/6 ^{ème} B	5 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/8 ^{ème} B	7 ^{ème} B/8 ^{ème} A	
01/02 mai	2 ^{ème} A/1 ^{er} A	2 ^{ème} B/1 ^{er} B	4 ^{ème} A/3 ^{ème} A	4 ^{ème} B/3 ^{ème} B	6 ^{ème} A/5 ^{ème} A	6 ^{ème} B/5 ^{ème} B	8 ^{ème} A/7 ^{ème} A	8 ^{ème} B/7 ^{ème} B	
15/16 mai	1 ^{er} A/1 ^{er} B	2 ^{ème} B/2 ^{ème} A	3 ^{ème} A/3 ^{ème} B	4 ^{ème} B/4 ^{ème} A	5 ^{ème} A/5 ^{ème} B	6 ^{ème} B/6 ^{ème} A	7 ^{ème} A/7 ^{ème} B	8 ^{ème} B/8 ^{ème} A	

Championnats : -14F ; -14G

Après la phase départementale qui se terminera le 13 décembre, la 2^{ème} phase se déroulera sous forme de plateau les week-ends du :

9/10 janvier 16/17 janvier 23/24 janvier 6/7 février

Elle sera suivie de la 3^{ème} phase sous la même forme les week-ends du :

6/7 mars 20/21 mars 27/28 mars 24/25 avril

La finale entre les 4 premiers de la poule haute aura lieu le week-end du 8/9 mai ou 15/16 mai en fonction des résultats des inter-comités.

OBJECTIF SUPPRESSION BRASSAGE LIGUE

L'organisation des brassages devient depuis quelques années de plus en plus difficile à mettre en place pour différentes raisons.

PROBLEMES

Manque d'organiseurs

Contestations des formules par les clubs de plus en plus fréquentes

Recherche par les clubs de faille dans les règlements pour se qualifier

Modification profonde des collectifs qui se qualifient avec ceux qui participent

AVANTAGES

Qualification pour une compétition sur une saison (au lieu d'une journée de brassages)

Eclosion des projets de club

Qualification possible par le championnat de ligue et comité

Valorisation des compétitions régionales et départementales

Valorisation du championnat moins de 14 qui sera la pierre angulaire de tout le système.

SOLUTION

Suppression des brassages avec une modification de l'architecture dans les catégories jeunes.

POSTULAT CHAMPIONNAT DE France MOINS DE 18

Les équipes qui terminent aux trois dernières places du championnat de France moins de 18 MAS niveau bas sont relégués en moins de 17 ligue.

Les équipes qui terminent aux trois dernières places du championnat de France moins de 18 FEM niveau bas sont reléguées en moins de 18 ligue.

CATEGORIES COMITES

MOINS DE 12 – MOINS DE 14 – MOINS DE 16 – MOINS DE 18

CATEGORIES LIGUE

MOINS DE 14 – MOINS DE 15 – MOINS DE 17

CATEGORIE NATIONALE

MOINS DE 18

CHAMPIONNAT DE LIGUE : Une seule équipe par catégorie par club

AVANTAGES :

Dynamiser les championnats moins de 14

Relancer les championnats moins de 18 comités MAS

Brassage sur la saison et non plus sur 2 dates.

Passerelles toujours possibles même si un club réalise une mauvaise saison en ligue.

On travaille par collectif : un même collectif se qualifie en moins de 14 ligue, 15 ligue, 17 ligue, 18 championnat de France.

Pour les clubs avec beaucoup d'effectif, cela permet d'avoir un collectif moins de 14 – 15 – 16 – 17 – 18 au lieu d'avoir des équipes réserves dans certaines catégories.

Calendrier moins condensé : nous pourrions terminer les championnats jeunes fin MAI.

Moins de travail administratif : organisation des brassages (arbitrage, sportive)
Economie financière non négligeable pour les clubs : (engagement, arbitrage, déplacement), pour la ligue (tuteurs, délégués).

CHAMPIONNAT JEUNE MASCULIN

CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNE FIN DE SAISON 2009 – 2010

Les 12 premiers du championnat moins de 14 de ligue accèdent au championnat de ligue moins de 15 pour la saison 2010 – 2011 ; les 4 derniers restent en comité (- 14 ou – 16).

Le champion de chaque comité moins de 14 accède au championnat de ligue moins de 15 pour la saison 2010- 2011.

Les 12 premiers du championnat de ligue (nombre déterminé en fonction des descentes de CF) moins de 16 accède au championnat moins de 17 pour la saison 2010 – 2011.

Le champion de chaque comité moins de 16 accède au championnat de ligue moins de 17 pour la saison 2010- 2011 ; si le champion ne peut pas accéder, c'est le comité qui désigne l'accédant.

Le champion de ligue moins de 18 accède au championnat de France.

Si un club évoluant en championnat de France moins de 18 est relégué, il évoluera en moins de 17 ligue pour la saison 2010 – 2011.

CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNE SAISON 2010 – 2011

Moins de 14 :

Pas de changement : de septembre à Noël qualification dans les comités : 16 équipes qualifiées ; (selon une répartition par comité à redéfinir) et de janvier à juin championnat à 16 équipes ; modalités à définir mais pas de grand changement à prévoir.

Moins de 15 :

La compétition comprendra 16 équipes réparties en 2 poules de 8.

Le champion de comité moins de 14 de la saison précédente soit 4 équipes.

Les 12 premiers du championnat de ligue moins de 14 de la saison précédente.

Moins de 17 :

La compétition comprendra 16 équipes réparties en 2 poules de 8.

Le champion de comité moins de 16 de la saison précédente soit 4 équipes.

12 équipes issues du championnat de ligue (nombre déterminé en fonction des descentes de CF) moins de 16 de la saison précédente.

FEMININ CATEGORIE JEUNE

En raison d'un probable changement d'année d'âge pour le championnat de France (moins de 17 au lieu de moins de 18), je pense qu'il ne faut pas modifier les années d'âge dans un premier temps.

FIN DE SAISON 2009 – 2010

MOINS DE 14 LIGUE

Les 12 premiers du championnat de ligue moins de 14 accèdent au championnat de ligue moins de 16 pour la saison 2010 – 2011.

MOINS DE 14 COMITE

Le champion de chaque comité moins de 14 accède au championnat de ligue moins de 16.

MOINS DE 16 DE LIGUE

Le champion moins de 16 accède au championnat de France moins de 18 FEM

Les clubs classés de la seconde à la X place du championnat de ligue moins de 16 accèdent au championnat de ligue moins de **18 FEM** (fonction des descentes de NAT moins de 18).

MOINS DE 16 COMITE

Le champion de chaque comité moins de 16 FEM accède au championnat moins de 18 de ligue.

Saison 2010 – 2011

Moins de 14 FEM LIGUE

Pas de modification elle sera composé de 16 équipes réparties en 2 poule de 8 qualification identique à aujourd'hui

Moins de 16 FEM Ligue

16 équipes réparties en 2 poules de 8

Les 2 poules seront composées de la façon suivante :

Le premier de chaque comité moins de 14 FEM

Des 12 premiers du championnat de ligue moins de 14 de ligue.

Moins de 18 de ligue

16 équipes réparties en 2 poules de 8

Les 2 poules seront composées de la façon suivante :

Le premier de chaque comité moins de 16 de la saison précédente

Des X clubs relégués du championnat de France moins de 18

Des clubs classés de la seconde à la X place du championnat de ligue moins de 16 de la saison précédente.

